

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 18 mai 2022.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin (s'est absenté au cours du point 2022-03-19, est revenu avant le vote du point 2022-03-20), Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne (s'est absente au cours du point 2022-03-06, est revenue avant le vote du point 2022-03-07), M. VERDON Sébastien (arrivé au cours du point 2022-03-02), Mme SAINT-CYR Sylvie, M. LEMOINE Matthias (arrivé au cours du point 2022-03-02) et Mme DROUIN Patricia (s'est absente au cours du point 2022-03-18, est revenue avant le vote du point 2022-03-19), Adjoints.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic (arrivé au cours du point 2022-03-06), M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, Mme GUIGNARD Anne-Lise, M. PLAUT Pascal, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues (arrivé au cours du point 2022-03-02), Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André, Mme CABON Janick, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE-GRILLO Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. LEMOINE Matthias ayant donné procuration à M. VERGNAUD Benjamin, M. PÉTORIN Jean-Pierre ayant donné procuration à M. MIGNET Philippe, M. BRÉAU Ludovic ayant donné procuration à Mme TRUDEAU Christelle, M. GERBAUD Stéphane ayant donné procuration à M. FOURAGE Hugues.

Secrétaire

Mme TRUDEAU Christelle.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

2022-03-01 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

2022-03-02 Urbanisme - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de plan local d'urbanisme

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

2022-03-03 Commande publique - Convention constitutive de Groupement de commandes « Fournitures et prestations de services informatiques »

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes « Fourniture et prestations de services informatiques » ayant pour objet le suivi et l'exécution de marchés de fournitures et prestations de services dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile ; -**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de prestations de services « Fournitures et prestations de services informatiques », jointe à la présente délibération ; -**DÉSIGNE** la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée coordonnateur du marché ; -**DÉSIGNE** la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'analyse des offres des soumissionnaires ; -**AUTORISE** Madame la Première Adjointe au Maire, Ghislaine LÉGERON, à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

2022-03-04 Convention préalable à la rétrocession des voies et espaces communs du lotissement « Le Fief des Genêts 2 » à la Ville de Fontenay-le-Comte

- **APPROUVE** le principe de rétrocession dans le domaine public communal, des espaces publics prévus dans le permis d'aménager « Le Fief des Genêts 2 » à l'achèvement des travaux ; -**APPROUVE** la convention à intervenir entre les consorts BERLAND et Mme Yvette CHAROT et la Ville de Fontenay-le-Comte pour la rétrocession dans le domaine public communal, des espaces publics prévus dans le permis d'aménager « Le Fief des Genêts 2 » ; -**DÉCIDE** de l'acquisition des espaces publics réalisés dans le cadre du permis d'aménager et mentionnés dans la convention annexée à la présente délibération ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

2022-03-05 Eglise Notre-Dame de l'Assomption - Travaux de restauration des couvertures, charpentes et corniches, étanchéité provisoire du clocher - Avant-projet définitif - Approbation

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif des travaux de restauration des couvertures, charpentes et corniches, ainsi que l'étanchéité provisoire du clocher, de l'église Notre-Dame de l'Assomption, tels que décrits dans le rapport du cabinet d'architecte Pierluigi PERICOLO pour un montant de travaux estimé à 2 057 610,70 € HT ; -**AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises ;

Adopté à l'unanimité

2022-03-06 Patrimoine communal - Cession de délaissés de voirie ruelle des Chapeliers nouvellement cadastrés section AS n° 890 et AS n° 891

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles nouvellement cadastrées section AS n° 890 et 891 d'une contenance totale de 18 m² en nature de délaissé de voirie ; -**CONSTATE** le déclassement du domaine public desdites parcelles pour qu'elles relèvent du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière ; -**AUTORISE** la cession desdites parcelles au prix de 35€/m² ;

- à M. et Mme NAULLEAU-GUERIN en ce qui concerne la parcelle AS 891 d'une surface totale de 12m² soit un prix total de 420 € ;
- à M. AUGER en ce qui concerne la parcelle AS 890 d'une surface de 8m² soit un prix total de 210 € ;
- **DIT QUE** tous les frais de bornage et d'acte seront à la charge des acquéreurs ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité

2022-03-07 Projet Lussaud - Avenant à la convention de maîtrise foncière entre l'EPF de la Vendée et la Ville Fontenay-le-Comte

- **APPROUVE** la prorogation par voie d'avenant la convention de maîtrise foncière pour porter sa durée à 9 ans (date d'échéance fixée au 1^{er} octobre 2024) ; -**APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention de maîtrise foncière à intervenir entre l'EPF de la Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'avenant à la convention de maîtrise foncière entre l'EPF de la Vendée et la Ville de Fontenay-le-Comte.

Adopté à l'unanimité

2022-03-08 Projet Lussaud / 15-17 rue des Loges - Fonds friches - Convention portant sur le recyclage foncier de la friche Lussaud

- **APPROUVE** le projet de convention de financement relatif au projet de requalification de la friche Lussaud à Fontenay-le-Comte et portant attribution du fonds de recyclage foncier ci-après annexée pour un montant maximal prévisionnel de 828 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents formalisant le financement par le fonds de recyclage foncier de cette opération.

Adopté à l'unanimité

2022-03-09 Patrimoine communal - Cession de la parcelle cadastrée section AS n°4 sise 6 rue du Four à l'Établissement public foncier de la Vendée

- **VALIDE** la rétrocession à l'Établissement Public Foncier de la Vendée pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AS numéro 4 d'une contenance totale de 40m² ; -**DIT que** Monsieur le Maire, Ludovic HOCBON, recevra l'acte en la forme administrative ; -**AUTORISE** Monsieur Benjamin VERGNAUD, deuxième adjoint en exercice délégué à l'urbanisme et au renouvellement urbain, à signer les documents nécessaires à cette cession.

Adopté à l'unanimité

2022-03-10 Eclairage public - SyDEV - Abords église Notre Dame - Déplacement d'une armoire de commande EP n° 233

- **ABROGE** la délibération n° 2020-01-09 du 11 février 2020 ; -**APPROUVE** la convention n°2022.ECL.0272 entre le syndicat départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SyDEV) et la ville de Fontenay-le-Comte relative aux modalités techniques et financières du déplacement d'une armoire de commande électrique EP n°233, sise 4 place du 137^{ème} RI ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n°2022.ECL.0272 avec le SyDEV.

Adopté à l'unanimité

2022-03-11 ANRU PRIR Moulins Liot - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain - Approbation

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Moulins Liot cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU ; -**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du programme validé par le Comité d'Engagement de

l'ANRU du 6 décembre 2021 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tous les documents y référant et impliquant sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

2022-03-12 ANRU PRIR Moulins Liot - Avenant n°1 à la convention de financement entre la ville de Fontenay-le-Comte, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et l'office public de l'habitat Vendée Habitat

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention tripartite, ci après annexée, entre la Ville de Fontenay-le-Comte, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, et l'Office public de l'habitat Vendée Habitat, en application de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain et de son avenant ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2022-03-13 ANRU PRIR Moulins Liot - Avenant n°1 à la convention d'échanges fonciers avec soulte entre la Ville de Fontenay-le-Comte et l'Office public de l'habitat Vendée Habitat

- **APPROUVE** l'échange foncier à intervenir avec l'Office Public de l'Habitat de la Vendée, Vendée Habitat ; -**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au protocole d'accord sur les échanges fonciers, joint en annexe ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole d'accord sur les échanges fonciers ainsi que toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2022-03-14 Structure multi accueil la Farandole - Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique (PSU) avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Loire Atlantique Vendée (CMSA) - Approbation

- **APPROUVE** l'avenant se rapportant à la convention d'aide au fonctionnement relatif à au versement de la prestation de service unique à intervenir entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la MSA de Loire-Atlantique - Vendée, annexé à la présente ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité

2022-03-15 Habitat - Lutte contre l'habitat indigne - Instauration de périmètres d'autorisation préalable et de déclaration de mise en location

- **APPROUVE** la mise en place d'un périmètre d'autorisation préalable de mise en location sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte au croisement du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville et du secteur renouvellement urbain de l'OPAH tel que figurant sur le plan annexé ; -**APPROUVE** la mise en place d'un périmètre de déclaration de mise en location sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte sur le secteur renouvellement urbain de l'OPAH (hormis au croisement du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville soumis au régime de l'autorisation préalable) tel que figurant sur le plan annexé ; -**DÉCIDE** que ces dispositifs concerneront toutes les mises en location de logement, vide ou meublé, à usage de résidence principale, à l'exception des logements mis en location par un organisme de logement social et aux logements qui bénéficient d'une convention avec l'Etat en application de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation ; -**FIXE** au 1^{er} janvier 2023 l'entrée en vigueur de ces dispositifs pour la durée du programme local de l'habitat 2020-2026 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; -**DIT que** les déclarations et demandes d'autorisation préalables de mise en location de logements devront être déposées, selon les formulaires règlementaires, soit par lettre

recommandée avec accusé de réception soit par dépôt du dossier complet contre récépissé, en Mairie – 4 quai Victor-Hugo – BP 19 – 85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX ; **-DIT que** la présente délibération sera notifiée à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la Caisse d’allocations familiales et à la Caisse de mutualité sociale agricole ; **-SOLLICITE** la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et son prestataire pour l’accompagnement à la mise en œuvre et suivi-animation ; **-DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer la mise en œuvre de ces dispositifs ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir pour assurer la mise en œuvre.

Adopté à l’unanimité

2022-03-16 Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juin 2022 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Adjoint technique territorial -TNC 20h	1	
Adjoint technique principal 2ème cl – TC	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl - TC		1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure -TC		1
TOTAL	2	2

Adopté à l’unanimité

2022-03-17 Personnel communal - Création d’un Comité social territorial commun entre la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée

- **DÉCIDE** de la création d’un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Ville de Fontenay-le-Comte et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; **-FIXE** le Comité social territorial commun auprès de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; **-AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l’unanimité

2022-03-18 Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale - Rapport annuel 2021

- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2021, annexé à la présente délibération.

Adopté à l’unanimité

2022-03-19 Contrat de ville 2015-2020 - Annexe financière avenant n°8 - Adoption du programme d’actions 2022

- **PREND ACTE** de la prorogation du contrat de ville jusqu’au 31 décembre 2023 dans le cadre des mesures de la Loi de finances pour 2022 ; **-ADOpte** le programme des actions 2022 et le plan de financement conformément au tableau annexé à la présente délibération ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’annexe financière, avenant n°8 du contrat de Ville avec les différents partenaires.

Adopté à l’unanimité

2022-03-20 Aire de camping-cars - Remboursement

- **APPROUVE** le remboursement d’un montant de 8,50 € correspondant au stationnement acquitté par Monsieur CALO Roger suite à l’impossibilité d’accéder de l’aire de stationnement des camping-cars de la Ville de Fontenay-le-Comte, le 08 juillet 2021, étant précisé que ces remboursements interviendront sur présentation d’un justificatif de paiement et d’un RIB ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l’unanimité

2022-03-21 Site patrimonial remarquable - Attribution de subventions

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en Site Patrimonial Remarquable suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'Immeuble	Nature de Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
M. Matthieu GUENICHON	02/04/2022	44 rue des Loges	Menuiseries et Toiture	21 393,88 € HT	4 000 €
M. Enzo GUILLANTON	02/04/2022	6 rue du Marchoux	Menuiseries, Façade et Toiture	25 167,18 € HT	4 000 €
M. Yoann BOUSIQUE Mme Méline LAVACQUERY	25/02/2022	63 rue Gaston Guillemet	Menuiseries et Toiture	25 505,64 € HT	2 000 €

Adopté à l'unanimité

2022-03-22 Finances - Taxe locale sur la publicité extérieure - Taux 2023

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure applicables en 2023 suivant le tableau ci-dessous :

Catégories de supports taxés			Tarifs TLPE 2023 (en € du m ²)
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	Non numériques	≤ 50 m ²	16,70 €
	Numériques	≤ 50 m ²	50,10 €
Dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités non commerciales ou des spectacles			Exonération de droit
Dispositifs publicitaires sur mobiliers urbains		Non numériques	Exonération
Enseignes		≤ 7 m ²	Exonération de droit
Enseignes (autres que celles scellées au sol)		> 7 m ² et ≤ à 12 m ²	Exonération
Enseignes scellées au sol		> 7 m ² et ≤ à 12 m ²	16,70 €
Enseignes		> 12 m ² et ≤ à 20 m ²	Réfaction de 50% soit 16,70 €
		> 20 m ² et ≤ à 50 m ²	24,60 €
		> 50 m ²	42,50 €

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Adopté à l'unanimité - 7 abstentions

Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), Mme SÉGUY, Mme CABON et M. MÉTAY.

2022-03-23 Garantie d'emprunt - Foncière Habitat et Humanisme

- **DÉCIDE** d'accorder à la Foncière Habitat et Humanisme, sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 131 794,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°133270 constitué de 1 Ligne du Prêt ;
-DIT QUE la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 39 538,20 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

-PRÉVOIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

-S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2022-03-24 Exercice 2021 - Compte de gestion du trésorier municipal

- **FIXE** les résultats de l'exercice 2021 comme suit dans le tableau I en annexe ; -**ARRÊTE** le solde des valeurs inactives à la clôture de l'exercice 2021 comme suit dans le tableau II en annexe ; - **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits non reportés annulés ; -**APPROUVE** le compte de gestion 2021 présenté par le Trésorier municipal.

Adopté à l'unanimité

2022-03-25 Exercice 2021 - Compte administratif du budget principal

- **DÉSIGNE** à main levée comme président de séance, Mme Patricia DROUIN pour ce point ; -**APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 suivants :

Fonctionnement	Réalisé
Dépenses 2021	15 332 366,94
Recettes 2021	20 250 007,90
Résultat de l'exercice 2021	4 917 640,96
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0,00
Résultat à affecter	4 917 640,96

Investissement	Réalisé
Dépenses 2021	7 676 754,16
Recettes 2021	5 980 240,95
Résultat de l'exercice 2021	-1 696 513,21
Résultat d'investissement reporté (001)	879 707,82
Résultat à affecter	-816 805,39

Résultat global de clôture (I)	4 100 835,57
---------------------------------------	---------------------

- **ARRÊTE** les restes à réaliser de l'exercice 2021 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

Restes à réaliser de fonctionnement

Dépenses	291 734,95
Recettes	0,00
Résultat des RAR (II)	-291 734,95

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	2 566 181,85
Recettes	2 489 666,55
Résultat des RAR (II)	-76 515,30

Adopté à la majorité : 23 Pour, 7 Contre et 2 abstentions

Contre : Mme CHAMPARNAUD, M. MACORPS, M. FOURAGE (ayant reçu procuration de M. GERBAUD), Mme SÉGUY, Mme CABON et M. MÉTAY
Abstentions : Mme VERHAEGHE-GRILLO Dominique et M. BERTIN Jacky.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

Ludovic HOCBON

Affiché du :30/05/2022
au :29/07/2022